VENTES A L'ENCAN.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de cinq lots de terre du Troisième District, faisant face à la rue Piété, entre les rues Roman et Derbigny, un de ceux-ci formant le coin des rues Piété et Derbigny.

Acme Homestead Association vs. Mme Egleret Jefferson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,624 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Cinq certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme lots 19, 20, 21, 22 et 23 du carré 789, borné par les rues Piété, Louisa, Derbigny et Roman, et mesurant chacun trente-et-un pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de cent trois pieds, trois pouces et quatre lignes entre lignes parallèles. Le lot No. 23 formant le coin des rues Piété et Derbigny.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAGER,
Avocat pour la demanderesse.
déc—26,27Jan—2,9,16,23,29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Deuxième District, formant le coin des rues Ste-Anne et Bourbon, dans l'Ilet rue Royale et Dumaine.

Interstate Trust and Banking Co. vs. Succession de Joseph Franek.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,490 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 22 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Ste-Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, formant le coin des rues Ste-Anne et Bourbon, et mesurant suivant le plan de A. De Armas, voyer, daté du 20 octobre 1878, trente-sept pieds six pouces et cinq lignes de face à la rue Ste-Anne sur une profondeur et face à la rue Bourbon soixante-quatre pieds quatre pouces et quatre lignes.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans
W. S. LEWIS, Avocat pour la demanderesse.
déc 19 20 26—Jan 2 9 16 21 22

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Hypolite P. Touzet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,975 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Regouffre, veuve de Hypolite P. Touzet, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
Jan—16,20,25

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du sixième district portant les numéros municipaux 3128 et 3130 rue Robertson entre l'avenue Louisiana et la rue Delachaise.

Greater New Orleans Homestead Association vs. Mrs. Rose Brown veuve de Joseph Ceallious.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans—No. 106,389—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 12 février 1914, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le sixième district de cette ville désigné par le No. 14 dans l'Ilet No. 595 borné par l'avenue Louisiana et les rues Freret, Robertson, et Delaschaise sur un plan de Louis H. Pillié, voyer, daté du 12 mars 1879 un croquis duquel est annexé à un acte de vente passé devant M. T. Ducros, ancien notaire, en cette ville le 27 Avril 1887, lequel dit lot mesure trente deux pieds de face à la rue Robertson, sur une profondeur entre lignes égales et parallèles, de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant faire un dépôt de dix pour cent sur le montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
MOONEY ET JANVIER,
Avocats pour la demanderesse.
jan—9,10,16,23,30fév—6,12

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée et de valeur du Quatrième District, portant le numéro municipal 1305 rue Ste-Marie, entre les rues Coliseum et Chestnut.

Emile F. Naef vs. Henry A. Veazie, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,711—En vertu d'un writ de saisie et de vente, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 janvier 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Deux certains lots de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et qui seront élevées ladessus, les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendences qui y en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 175, borné par les rues Ste-Marie, Coliseum, Chestnut et Felicity, désignés comme terrains Trois et Quatre sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 27 mai 1850, suivant lequel, les dits terrains s'adjoignent, l'un à l'autre, et mesurent chacun trente-et-un pieds, onze pouces, cinq lignes de face à la rue Ste-Marie, par trente-deux pieds de largeur sur la ligne arrière; Terrain No. Trois formant le coin des rues Ste-Marie et Chestnut, et mesurant en profondeur sur la rue Chestnut cent vingt-neuf pieds, un pouce et trois lignes, et la ligne opposée qui le divise du lot No. Quatre, à une profondeur de cent vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes, et lot No. Quatre a une profondeur sur la ligne du côté opposé le divisant du lot No. Trois de cent vingt-huit pieds, cinq pouces et six lignes et une profondeur sur la ligne de l'autre côté de cent vingt-sept pieds, dix pouces et deux lignes. Les bâtisses sur la dite propriété portent le numéro 1305 rue Ste-Marie.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire une dépot de dix pour cent.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FREDERICK G. MARX,
Avocat pour le demandeur.
déc 26—Jan 2 9 16 23 29

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Septième District, formant le coin des rues Apricot et Léonidas, portant les numéros municipaux 8537-8539 rue Apricot.

Security Building and Loan Association vs. Louis Hasemann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,692 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 janvier 1914, à midi, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet 410, borné par les rues Apricot, Léonidas, Joliet et Pritchard, désigné comme lot F sur un plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 16 juin 1908, suivant lequel le dit lot F mesure trente pieds deux pouces de face a la rue Apricot sur une profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Leonidas de cent vingt pieds. Le dit lot formant le coin des deux dites rues.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de la vente devant faire un dépôt de dix pour cent du montant de son enchère.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orleans.
BUCK, WALSHE ET BUCK,
Avocats pour la demanderesse.
déc—26,27Jan—2,9,16,23,28,29

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession d'Arthur Landrodie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,307 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par J. Vergnolle, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. A. BUTLER, Avocat.
Jan—21,25,30

Succession de Mme Sabina Adams, veuve de James Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,169 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mlle Margaret Gibbons, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. F. BARTLEY, Avocat.
Jan—18,22,27

Succession de William C. Ervin et épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,180 — Division D — Attendu que Allan R. Beary, agent et avocat en face de Mme Melinda Ervin, épouse de Lorenzo L. Beary, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres de curateur dans les affaires de William C. Ervin et épouse, décédées intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser de faire valoir dans les dix jours les raisons pourquoi cette pétition ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. MONTGOMERY, Avocat.
Jan—18,22,27

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Michael Glaser vs. Pine Grove Realty Co.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 60,746 — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans, je procéderai à vendre à l'encan à la porte principale de la nouvelle bâtisse de cour, sur la rue Royale, entre les rues Conti et St. Louis dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 29 janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'Ilet 155, borné par les rues Newton, Nunez, Tesche et Homer, désignés comme lots Nos. 13 et 14 et mesurent chacun en mesure française trente pieds de face à la rue Newton sur cent vingt pieds de profondeur; lot No. 13 forme le coin des rues Newton et Nunez. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc., de Mme Sarah Bennings, épouse de Sosthène Henderson, par acte devant E. M. Stafford, notaire, le 30 juin 1913, registre du bureau des transferts No. 259, folio 252.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 909, borné par les rues St-Anthony, Annette, Johnson et Prieur, désigné par la lettre F et est situé à une distance de cent vingt-sept pieds, onze pouces et trois lignes et demie du coin de la rue Johnson, et mesure trente-deux pieds de face à la rue St-Anthony, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc., de Abraham Simmons par acte devant E. M. Stafford, notaire, le 15 juillet 1913, registre du bureau des transferts 259 folio 289.

Trois certains lots de terre situés dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet 179, borné par les rues Vallette, Newton, Belleville (autrefois Chestnut) et Diana; les dits lots sont désignés par les numéros 14-15-16 sur un croquis de A. De Armas du 12 avril 1882, et qui est annexé à un acte de W. H. Seymour, notaire; lots 14 et 15 mesurent chacun trente-deux pieds et trois pouces de face à la rue Vallette, sur une profondeur de cent vingt pieds. Lot 16 mesure trente-deux pieds, trois pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de cent trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes. Etant la même propriété acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc., d'Arthur Henderson le 26 mars 1913, par acte devant Louis A. Hubert, notaire, registre du bureau des transferts 261 folio 73.

Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville, désigné comme lot No. 7 dans l'Ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Gravier et Tulane, et mesure trente pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de cent vingt pieds suivant un plan annexé à un acte devant William L. Poole, notaire, le 23 avril 1867. Asquis de Nathan Cohen, par acte devant E. M. Stafford le 2 août 1913. Registre du bureau des transfets 263 folio 359.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet 889, borné par les rues N. Prieur, Allen, N. Roman et Annette, désigné comme lot 33 sur un plan de C. U. Lewis du 25 octobre 1898, annexé à un acte devant Felix J. Dreyfus le 19 janvier 1899, suivant lequel dit plan le dit lot mesure vingt pieds de face à la rue Prieur sur une profondeur de cent soixante pieds, deux pouces et une ligne. Etant la même propriété que celle acquise par la Pine Grove Realty Co., Inc., de Horace Dominique par acte devant E. M. Stafford, notaire, le 20 septembre 1913. Registre du bureau des transferts 263 folio 492.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquereur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

P. McGILL,
Constable de la Premiere Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.
CHARLES I. STARKEY,
Avocat pour le demandeur.
déc 30—Jan 5 12 18 23 29

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2917 et 2919 avenue Louisiane, dans l'Ilet de l'avenue Claiborne et rues Magnolia et Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,006—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchere publique à la Bourse des Propriétes Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 59 dans l'Ilet W, borné par les avenuesc Louisiane et Claiborne, et les rues Magnolia et la place Belmont, sur un croquis d'après L. Dancy, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars a 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente sujets à un crédit de 51.30 dollars; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus sujet à un crédit de 51.30 dollars.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1089, folio 552.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,23,30fév—6,13,19

STATION BALNÉAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 620 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissments, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8.883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière

VENTES A L'ENCAN

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2917 et 2919 avenue Louisiane, dans l'Ilet de l'avenue Claiborne et rues Magnolia et Belmont.

Félix J. Dreyfous vs. Meyer S. Dreifus, Receveur, The Consolidated Realty and Manufacturing Co., Ltd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 107,006—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orleans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procederai à vendre à l'enchere publique à la Bourse des Propriétes Foncières No. 311 rue Baronne entre les rues Union et Gravier dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 19 février 1914, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 59 dans l'Ilet W, borné par les avenuesc Louisiane et Claiborne, et les rues Magnolia et la place Belmont, sur un croquis d'après L. Dancy, ingénieur civil et voyer, daté du 6 mars 1909, joint à un acte passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 7 décembre 1909, suivant lequel dit croquis le dit lot mesure 30 pieds de face à l'avenue Louisiane, même mesure à l'arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

CONDITIONS — 1er. L'acquéreur devra payer comptant le montant de la réclamation du demandeur, actuellement due soit 200 dollars étant le montant de deux billets actuellement dus, chacun de 100 dollars et daté du 29 juillet 1913, marqués respectivement A et B, payables deux et trois mois respectivement après date, ainsi que l'intérêt accru sur 2,700 dollars a 8 pour cent depuis le 29 juillet 1913 étant le montant total de quatre billets — deux de 100 dollars chacun et un billet de 1,500 dollars et le dernier de 1,000 dollars jusqu'à la date de la vente sujets à un crédit de 51.30 dollars; honoraires d'avocat au taux de 5 pour cent sur le montant en litige, et les frais du procès et de la vente; et les taxes s'il y en a de dues sur la dite propriété et 3 dollars pour copie de l'acte.

2ème. L'acquéreur devant assumer de deux billets datés du 29 juillet 1913, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars les deux payables un an après date, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de la vente.

3ème. L'acquéreur devant payer le solde de l'adjudication, s'il y en a au comptant, dans le cas ou le montant de l'adjudication ne couvrirait pas la dette entière du défendant sur la dite propriété comme il est démontré ci-dessus alors:

4ème. L'acquéreur payera comptant l'intérêt accru au taux de 8 pour cent sur les dits 2,700 dollars depuis le 29 juillet 1913, jusqu'à la date de la vente; les frais et dépenses du procès et vente les taxes dues s'il y en a sur la dite propriété les honoraires d'avocat au taux de cinq pour cent sur le montant en litige et le pro-rata provenant du net de la vente de la réclamation du demandeur pour 200 dollars actuellement dus sujet à un crédit de 51.30 dollars.

5ème. L'acquéreur devant assumer le payement de deux billets, un pour 1,500 dollars et l'autre pour 1,000 dollars ci-dessus secondement décrit jusqu'au montant seulement du pro-rata provenant du net produit de la vente à chacun des billets l'intérêt seulement du dit pro-rata provenant à chacun des dits billets et d'après les dates comme il est deuxièmement décrit plus haut. L'acheteur de la propriété assumera et accepte toutes les obligations et stipulations comme insérés dans l'acte de vente original et hypothèque passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, le 29 juillet 1913, enregistré au bureau de hypothèques registre 1089, folio 552.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
A. D. DANZIGER,
Avocat pour le demandeur.
jan—16,17,23,30fév—6,13,19

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Rosina B. Evans, veuve de William P. Maurice.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 107,217 — Division B — Attendu que Charles J. Maurice a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Rosina B. Evans, veuve de William P. Maurice, décédée intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'adduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
DART, KERNAN & DART, Avocats.
Jan 20 24 29

Succession de George Dupre.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orleans — No. 83,614 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes interessées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Maxdeville P. Arnoult, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
WM. J. FORMENTO, Avocat.
Jan 20 24 29

Succession d'Emanuel R. Dorsey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,022 — Division C — Attendu que Mme Emma Harriet James, veuve d'Emanuel R. Dorsey, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Emanuel R. Dorsey, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
GEO. B. SMART, Avocat.
Jan—17,21,26

Succession de Beulah Hyman Goldstein.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,431 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Abraham Goldstein, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FEITEL & FEITEL, Avocats.
Jan—17,21,26

Succession d'Isaac Delgado.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 99,204 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte annuel présenté par George W. Boutcher, Samuel Snodgrass et George O. Allain, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
JOHN DYMOND, Avocat.
Jan—17,21,26

Succession de Mlle M. E. Lyons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 106,415 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées à avoir à déduire dans dix jours de la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Clara Stewart, executrice dative testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
Jan 13 17 22

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Wesley R. Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 100,239 — Division A — 40.09 acres dans la paroisse De Soto, Lne., à l'encan, JEUDI, 29 janvier 1914. Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dossier 100,239, dans l'affaire de la succession de Wesley R. Butler, le dit ordre daté et signé du 15 janvier 1914, et adressé à J. L. Onorato, encanteur de cette paroisse, je vendrai à l'encan, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, Lne., le JEUDI 29 janvier 1914, la propriété foncière suivant inventaire en mon bureau.

Le quart sud-ouest du quart nord-ouest de la section treize (13) du territoire douze (12) étendue treize (13) ouest dans la paroisse de De Soto, Louisiane, contenant 40.09 acres.

CONDITIONS — Comptant; acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Charles Denechaud, notaire. L'acquéreur devant payer les taxes de 1912 et déposer au moment de l'adjudication 20 pour cent (ne portant pas d'intérêt ni de pénalité) du prix d'achat avec.

J. L. Onorato
Encanteur,
820 rue Commune.
JOHNSTON ARMSTRONG,
WM. WINANS WALL,
Avocats pour le demandeur.
Jan—18,25,29

Par C. A. TESSIER & SON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur.

Stock en marchandises, meubles de bureau, mulets, charettes, machine à additionner, caisse enregistreuse, machine à écrire, vins cordiaux, grape juice, whiskey, rhum, sirops, bitters, vins, Sauterne, champagne domestique, bières, Stout, Genièvre, rhum, etc., etc.

French American Wine Company, Ltd., vs. Purity Valley Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 106,540—Par C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet, JEUDI, 29 janvier 1914, à 10 h. 30 du matin, dans le local, 719 rue Royale, coin de la rue Orléans, et immédiatement après dans le local 720 rue Royale, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 15 janvier 1914 de Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Tout le stock en marchandises de la Purity Valley Company, et aussi les meubles de bureau, charettes, mulets, harnais, etc.; le tout suivant inventaire enregistré.

Conditions — Comptant.

CHARLES STROUDBACK,
Receveur.
DINKELSPIEL, HART & DAVEY,
Avocats pour le receveur.
Jan—18,25,28,29

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Schwab vs. Mme B. Cohen, Veuve.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans — No. 61,467 — En vertu de deux writs de fieri facias qui m'ont été adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques en mon entrepot, Nos. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 26 janvier 1914, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano.

Saisie dans l'affaire sus-mentionnée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

CONDITIONS — Comptant.

P. McGILL,
Constable Première cour de Cité de la Nouvelle Orleans
WOODVILLE & WOODVILLE,
Avocats pour le demandeur.
Jan—16,21,26

SPORTSMEN'S SPECIAL

FRISCO LINES

LOUISIANA SOUTHERN R. R.
(N. O., T. & M. R. R. CO., LESSEE)

À

SHELL BEACH

TOUS LES DIMANCHES

Départ - -	5:00 A. M.	Départ Shell Beach -	4:10 P. M.
Ar. Shell Beach -	6:05 A. M.	Ar. Nouvelle-Orléans -	5:15 P. M.

Arrêts: Rue Poland, Avenue Friscoville, St. Bernard, Reggio, Ysclosky.

SERVICE PAR MOTOR-CARS

$1.00 Aller et Retour SAMEDI ET DIMANCHE sur tous les trains.

Pêche et chasse de premier choix. Appat sur les lieux à Shell Beach. Bon Restaurant.

Le service ci-dessus est en plus des trains réguliers.